

Jean Castex dit oui aux écoles la Bressola

Le gouvernement prépare une circulaire sur l'immersion linguistique

Vendredi 17 septembre 2021. 07:56h



© La Bressola

Le 1er ministre Jean Castex se réunit avec les écoles La Bressola et leur garantit que l'enseignement en catalan immersif sera légalement protégé.

Le traitement légal de l'enseignement en langues régionales françaises par immersion semble terminer en ligne droite son parcours sinueux. Le 25 mai, le 1er ministre, Jean Castex, a [commandé un rapport spécial](#) pour protéger l'enseignement efficace l'enseignement en catalan, basque, corse ou encore breton. Cette demande du chef du gouvernement faisait suite au revers infligé par le Conseil constitutionnel, le 21 mai, à la "loi Molac" sur les langues françaises, adoptée le 8 avril.

Suite à ces épisodes contradictoires, mercredi 15 septembre, J. Castex et le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, se sont réunis en vidéo-conférence avec les écoles catalanes La Bressola, représentées par leur président Joan Sebastià Haydn et leur directrice générale, Eva Bertrana. Cette rencontre a comporté la présence du réseau

d'écoles associatives similaires, Eskolim, distribuées sur le territoire français. Le résultat de deux heures de réunion est **l'engagement du gouvernement pour une circulaire sur l'immersion linguistique et la création d'un organe interministériel baptisé "Commission nationale permanente sur les langues régionales"**.

Ces décisions rassurent la Bressola après "*l'attaque du Conseil constitutionnel*", indique un communiqué. La mise en place d'un cadre légal pour l'enseignement en langues françaises s'inscrit sous les auspices favorables du Président de la République, Emmanuel Macron, qui a manifesté son soutien à l'enseignement immersif, le 26 mai.